

Quelques news !

Revalorisation de la prime Interministérielle REPAS (PIM)

A partir du 01/09/2022, son montant par repas sera de **1,38€** pour tous les personnels publics dont l'indice majoré est \leq à 534

Rappel : Actuellement la PIM-repas est de 1,29€ pour les indices majorés ≤ 480

La PIM est une subvention versée automatiquement aux personnels lorsqu'ils déjeunent dans un restaurant administratif.

Lors du CNAS du 7 juillet dernier, **FO Finances** a demandé la légitime revalorisation des titres-restaurant.

L'administration ne s'y est pas montrée fermée "dans des proportions raisonnables" et devrait revenir vers nous avec une proposition.

8 € peut-être au lieu de 6 € actuellement ? A suivre...

1 Dégel : Oui Mais 1 Dégel tardif

Depuis le 1^{er} juillet 2022, la valeur mensuelle du point d'indice s'élève à **4,85003 €**.

La revalorisation de 3,5% a été partiellement visible sur la **paye de juillet 2022** pour ce qui concerne le traitement indiciaire brut, ainsi que les indemnités automatiquement liées à la valeur du point (NBI, SFT, etc...).

Il faudra attendre la **paye d'août 2022** pour les autres indemnités dont le montant est directement lié à la valeur du point (ex IFTS), avec effet rétroactif au 01/07/22.

GIPA

Le dispositif **GIPA** (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) est reconduit pour les collègues qui plafonnent en fin de grille.

Son déclenchement est automatique. La mise en paiement est prévue pour fin 2022 / début 2023.

Relèvement minimaliste des pieds de grille B

Le gouvernement se gargarise de la revalorisation des rémunérations de début de carrière des agents de catégorie B.

Il n'a pourtant opéré que des retouches très minimalistes, histoire d'éviter que la grille B ne finisse par se retrouver sous la grille C

Les réformes des grilles C qui avaient eu lieu en 2022 étaient pourtant bien faiblardes (malgré les usines à gaz nécessaires à leurs mises en oeuvre).

Contrôleurs 2^{ème} classe Techniciens-Géomètres grade B1

Echelon	Avant		Après	
	Indice Majoré	Durée	Indice Majoré	Durée
13	503		503	
12	477	4	477	4
11	457	3	457	3
10	441	3	441	3
9	431	3	431	3
8	415	3	415	3
7	396	2	396	2
6	381	2	381	2
5	369	2	369	2
4	361	2	363	1
3	355	2	361	1
2	352	2	359	1
1	352	2	356	1

- Réduction à 1 an de la durée et revalorisation des 4 premiers échelons
- Réduction de la durée du grade à 26 vs 30 ans

Contrôleurs 1^{ère} classe Géomètres grade B2

Echelon	Avant		Après	
	Indice Majoré	Durée (années)	Indice Majoré	Durée (années)
13	534		534	
12	504	4	504	4
11	480	3	480	3
10	461	3	461	3
9	452	3	452	3
8	436	3	436	3
7	416	2	416	2
6	401	2	401	2
5	390	2	390	2
4	379	2	379	2
3	369	2	369	1
2	362	2	363	1
1	356	2		

- Suppression du premier échelon
- Réduction à 1 an des 2ème et 3ème échelons
- Revalorisation de 1 point du 3ème échelon
- Réduction de la durée totale du grade à 26 ans

